

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02542

Numéro SIREN : 428 137 582

Nom ou dénomination : A C R TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 14880

ACR TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 €
Siege social : 71 chemin Gilbert Charmasson
13016 MARSEILLE
428 137 582 RCS de MARSEILLE

**EXTRAIT PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 23 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Et le vingt-trois juin,
A 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société BPA FINANCES représentée par Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Présidente.

La société HA2C représentée par sa Présidente Madame Audrey CARDENAS est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 750 actions soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport spécial, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

PB AC

**ORDRE DU JOUR SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE**

ORDRE DU JOUR SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Non renouvellement du mandant du commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

TROISIEME RESOLUTION

QUATRIEME RESOLUTION

CINQUIEME RESOLUTION

SIXIEME RESOLUTION

MB AC

SEPTIEME RESOLUTION

HUITIEME RESOLUTION

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat de Madame Isabelle MENESTRIER, Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration au 1^{er} juillet 2022. L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ce mandat à compter du 1^{er} juillet 2022, dans la mesure où la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire.

Le mandat de la société « EXPERTISE AND ADVICE », Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à son expiration au 1^{er} juillet 2022. L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ce mandat à compter du 1^{er} juillet 2022, dans la mesure où la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

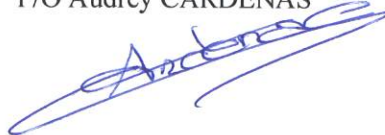
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La société « HA2C »
P/O Audrey CARDENAS



La société « BPA FINANCES »
P/O Patrice BALTZ

